

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe du cadre de vie
Direction de la Culture
0413311676

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI**

OBJET : Musée départemental Arles antique - Convention de coopération scientifique avec l'université d'Aix-Marseille - le Centre National de la Recherche Scientifique, circonscription Provence et Corse - le Centre Camille Jullian (UMR 7299).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la culture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à la Commission permanente l'approbation de la poursuite de la coopération scientifique entre le Département – Musée départemental Arles antique et l'université d'Aix-Marseille - le Centre National de la Recherche Scientifique, circonscription Provence et Corse – le Centre Camille Jullian (UMR 7299), ainsi que la convention correspondante dont le projet est annexé au rapport.

Le Centre Camille Jullian est un laboratoire d'histoire et d'archéologie de la Méditerranée et de l'Afrique du Nord, de la Protohistoire à la fin de l'Antiquité de l'Université d'Aix-Marseille, du CNRS et du Ministère de la Culture.

Cette Unité mixte de recherche (UMR7299) est hébergée à la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme.

Ses programmes et services en font un laboratoire d'archéologie majeur, reconnu par l'ensemble de la communauté scientifique tant en France qu'à l'étranger.

Par délibération du 12 décembre 2016, la Commission permanente a approuvé la signature de la convention cadre de coopération scientifique à intervenir entre le Musée Départemental Arles antique, et le Centre National de la Recherche Scientifique – délégation Provence et Corse pour un partenariat avec le Centre Camille Jullian (CCJ -UMR 7299).

Le Musée départemental Arles Antique (MDAA) et le Centre Camille Jullian (CCJ) ont engagé depuis de nombreuses années une collaboration scientifique, culturelle et patrimoniale.

Cette collaboration repose sur une mise en commun de projets, de compétences et de moyens pour asseoir et développer une véritable coopération scientifique et promouvoir les connaissances auprès de tous les publics.

La coopération déjà existante et pluri décennale entre le MDAA et le CCJ ont favorisé le développement de nombreux projets :

- des études de collection de mobilier, de mosaïques et d'architecture navale, etc.,
- la mise en place des « Rencontres sur la sculpture romaine en France »,
- la réalisation de publications communes, d'actions de formation envers les étudiants et de campagnes photographiques,

Elle s'inscrit également dans une démarche visant à favoriser la détection, la collecte, la sauvegarde et la conservation du patrimoine archéologique par l'étude scientifique, ainsi que sa valorisation auprès du public, dans le cadre de la législation et de la réglementation en vigueur.

Aussi, des doctorants du CCJ effectuent ou ont effectué leur thèse dans le cadre des fouilles menées par le MDAA et une partie des personnels scientifiques du MDAA sont actuellement chercheurs associés aux programmes de recherche du CCJ.

Les Parties souhaitent continuer à renforcer et pérenniser leur collaboration dans les domaines scientifiques, culturels et patrimoniaux. Le projet de convention annexé au présent rapport s'inscrit dans la continuité de celle signée en 2016 et tend à reposer les principes directeurs de la collaboration entre les Parties.

Ce rapport ne comporte pas d'incidence financière.

Telles sont les raisons qui incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL